Séance du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre, à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune de LA TRIMOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte ABAUX, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2025 Date d'affichage de la convocation 16 octobre 2025 Nombre de Conseillers en exercice : 12 Nombre de Conseillers présents : 10 Nombre de Conseillers représentés : Nombre de Conseillers absents : 2

Présents : Mme ABAUX Brigitte. MM. PICHEREAU Ludovic. DESHAIS Christophe. KRZYZELEWSKI Richard. Mmes GUILLET Valérie. RIGOLET Cécile. MM.VAN THILLO Louis. LAPORTE MANY Antoine. BONGRAND Jérôme. Mme MAUDUIT Ophélie.

Absents excusés : MM. GUILLON Alain. MORISSET Fabien.

Mme MAUDUIT Ophélie a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

Ordre du jour :

- *Election d'un secrétaire de séance.*
- *Approbation du procès-verbal de la séance précédente.*
- 2025_53 ACTEI : demande de subvention exceptionnelle.

2025_53 ACTEI : demande de subvention exceptionnelle.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les dépenses prises en charge par l'association à l'occasion de la venue de la délégation de ROGOZNO.
Le montant s'élève à 4 202,83 € auquel il convient d'ajouter la somme de 210 € correspondant aux frais de service lors du repas officiel.

Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'ACTEI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'ACTEI une subvention exceptionnelle de 2 210 €.

La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

La séance est close à 18 h 45.